



LES INSTALLATIONS



CREPS
POINTE-À-PITRE
ANTILLES GUYANE

- | | | |
|--------------------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Bâtiment Administratif | 10 Centre de Santé | 19 Terrain de Rugby |
| 2 Cité Scolaire | 11 Salle Sport Santé | 20 Résidence |
| 3 Restaurant | 12 Fit' Station 1 | 21 Espace ouvert 2 |
| 4 Espace polyvalent | 13 Piscine | 22 Terrain de Football |
| 5 Salle de conférence | 14 Vestiaires Piscine/Gymnase | 23 Terrain de Basket 3x3 |
| 6 Bâtiment Formation | 15 Espace ouvert 1 | 24 Piste d'accélération |
| 7 Internat | 16 Salle Stretching & Cardio | 25 Salle de Musculation - Vestiaires |
| 8 Salle V. Basileu | 17 Gymnase | 26 Fit' Station 2 |
| 9 Foyer Internat | 18 Salle d'Escrime | 27 Piste d'Athlétisme |

▲ **ALLAN LACROIX**
Champion de France junior 400M
4ème aux championnats du monde junior au relais 4x400M

LIVRET D'ACCUEIL

RENTRÉE 2023-2024

Centre de Ressources,
d'Expertise et de Performance Sportive
de Pointe-à-Pitre (Antilles Guyane)

© LANGHE DE RIB / © 2022



www.crepsag.fr



Route des Abymes - B.P 220
97182 Abymes Cedex



www.crepsag.fr



LE 24 AOÛT 2023 C'EST LA RENTRÉE !

Le mercredi 23 août 2023 :
Rentrée des INTERNES à partir de 14h30

Le jeudi 24 août 2023 :
Rentrée de la cité scolaire

Bienvenue au CREPS Antilles-Guyane. Votre enfant a l'opportunité d'intégrer le CREPS. Nous lui souhaitons une bonne rentrée sportive. Il va pouvoir vivre au mieux son double projet alliant performance sportive et réussite scolaire, l'un des atouts du CREPS Antilles-Guyane.



LA JOURNÉE DU SPORTIF INTERNE

5h30/7h : Préparation Physique
7h/8h : Petit-déjeuner
7h / 8h à 12h / 13h : Temps Scolaire
12h à 14h : Déjeuner et temps libre
14h à 18h : Études / Entraînement
18h45/19h30 : Dîner
20h : Remise du téléphone mobile
Entre 20h30 et 21h30 : Coucher

L'INTERNAT

L'accès à l'internat est exclusivement réservé aux sportifs internes scolarisés de la 4ème à la terminale, dépendant de leur pôle et aux personnels du CREPS.

> SONT ADMIS A L'INTERNAT

Les sportifs listés haut niveau (SHN) et/ou inscrits dans une structure labélisée par leur Fédération.

Les sportifs inscrits sur le Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS).
(cf. encart à droite du doc)

> HORAIRES

L'accueil des internes se fait **le dimanche entre 17h30 et 20h**. L'encadrement des sportifs internes est assuré du dimanche au vendredi matin par une équipe composée d'assistants d'éducation et de la responsable de l'internat.

Tél : 0690 91 18 25

olivia.dielna-regelan@creps-pap.sports.gouv.fr

> INFOS PRATIQUES

- Les chambres sont climatisées, équipées d'armoires permettant l'usage d'un cadenas, de bureaux, de chaises, de deux lits une place, d'un crochet pour l'installation d'une moustiquaire (non fournie) et de sanitaires avec eau chaude.
- Un local permet de ranger les bagages le jour du départ.
- Les chambres doivent être entièrement vidées les veilles de départ en vacances scolaires.
- Les internes doivent quitter le CREPS à 14h00 ou à l'issue de l'entraînement le dernier jour de classe.
- Des actions écocitoyennes sont menées durant l'année scolaire et les internes peuvent y participer
- Le personnel encadrant assure une transmission des règles de vie en collectivité.
- Tout manquement au
- L'accueil à l'internat est conditionné à l'ouverture de la Cité Scolaire d'Excellence Sportive

MONTANT ET MODALITÉS DE PAIEMENT

4 600 €

Montant des frais d'internat

Comprend les frais d'hébergement, de restauration, et les frais annexes.

Paiement comptant ou
9 échéances mensuelles :

1 x 600 € + 8 x 500 €

FACTURATION > 2 factures

La 1^{ère} à la mi-octobre Pour les périodes d'août à décembre. La 2^{ème} à la mi-janvier Pour les périodes de janvier à juin.

25 €

Caution clé magnétique internat
Pour les nouveaux arrivants.

20 €

Achat du badge restauration
Pour les nouveaux arrivants.

Tarif restauration

4.60 €

Déjeuner collégiens
(tarifs hors aide CAF)

5 €

Déjeuner lycéens

L'AGENCE COMPTABLE

Ce service accueille le public pour toutes les opérations comptables et financières

Encassement des paiements :

- > pour les internes : les pensions.
- > pour les externes : la restauration.

Pour le règlement des frais d'internat et de restauration, l'Agence comptable reçoit les parents, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**

- > du 03 au 20 juillet 2023 de 8h à 13h au rez-de-chaussée du bâtiment administratif
- > RDV à prendre au : **0590 82 74 74**
- > ou par e-mail :

agence.comptable@creps-pap.sports.gouv.fr

Paiement en ligne pour la restauration exclusivement sur www.crepsag.fr, après avoir récupéré votre badge et votre identifiant auprès de l'agence comptable.

Modes de paiement

- > Chèque
- > Virement
- > Espèces (dans la limite de 300€)
- > Paiement en ligne pour la restauration.

Pour l'accès au Centre de Santé :

- > carte vitale des parents ou du sportif
- > attestation de mutuelle à jour
- > pièce d'identité des parents et du sportif
- > paiement par CB si «reste à charge» et si «actes de prévention»



www.portail-sportif.fr

PORTAIL DE SUIVI QUOTIDIEN DES SPORTIFS

Votre enfant intègre une structure sportive du CREPS, dès lors vous devrez chaque année remplir un dossier administratif sur le **Portail de Suivi Quotidien des Sportifs (PSQS)**. Vous recevrez un lien par mail qui vous permettra d'entrer sur le dossier de votre enfant.

Le **PSQS** est aujourd'hui l'outil de référence du sport français. Il recense les sportifs listés ou non-listés s'entraînant dans une structure des **Parcours de Performance Fédéraux (PPF)**.

Les différents utilisateurs sont les responsables et entraîneurs des structures d'entraînement, les parents (lorsque le sportif est mineur), le sportif, les Fédérations Françaises sportives, l'Agence Nationale du Sport (ANS), les établissements (CREPS, INSEP). Ils gèrent très régulièrement l'environnement du sportif dans son triple projet : sportif, professionnel, vie quotidienne.

De nombreuses informations importantes y sont répertoriées à travers des fiches telles que :

- > L'emploi du temps du sportif (entraînements et cours),
 - > Les résultats sportifs, le palmarès,
 - > Les déplacements (stages, compétitions),
 - > Son suivi quotidien (absences, appréciations, comportement...),
 - > Le suivi médical,
- Et tout type de renseignement concernant l'environnement familial du sportif.

Le **PSQS** est un lien actif continu qui permet d'échanger, de communiquer entre le sportif, sa famille et tous les acteurs qui suivent le sportif dans sa carrière. Il est important de se connecter au site et le renseigner régulièrement (stages, compétitions, résultats...).